REPUBLIQUE DU BURUNDI

UNITE • TRAVAIL • PROGRES

CABINET DU PRESIDENT.

DECRET N° 100/247 DU 14 DECEMBRE 2017 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES DE L'INSPECTION GENERALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n° 1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/ 18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/ 08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/298 du 21 novembre 2011 Portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique ;

Vu le Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n°100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Inspecteur Général Adjoint de la Sécurité Publique :

CP NDIHOKUBWAYO Isidore, OPN 0112.

Article 2 : Est nommé Inspecteur Technique chargé des Instructions et des Opérations à l'Inspection Générale de la Sécurité Publique :

OPC1 NIYONZIMA Bruno, OPN 1181.

Article 3 : Est nommé Chef d'Antenne Régionale Centre à l'Inspection Générale de la Sécurité Publique :

OPC2 BIGIRINDAVYI Abraham, OPN 100[illegible].

Article 4 : Est nommé Chef d'Antenne Régionale Sud à l'Inspection Générale de la Sécurité Publique :

OPC1 NGENDAKURIYO Antoine, OPN 0362.

Article 5 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 6 : Le Ministre de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 14 **décembre 2017,**

Pierre NKURUNZIZA.

14.12.2017

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE,

Alain Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Chef.